

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 février 2023



L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoints ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. DENIS Jason
M.LABARRE Thomas, Mme LANGLOIS Barbara, Mme REZEAU Cindy,
Mme VERNAT Virginie

Arrivée de Cindy REZEAU à 20h35

Arrivée de Virginie VERNAT à 20h39

Absents excusés :

Mme DELORME Manon, adjointe

M.RAGUIN Charles

Date de convocation : 30 janvier 2023

Date d'affichage : 30 janvier 2023

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 10 janvier 2023

1. Fixation des Tarifs club house
2. Fixation des tarifs et modalités d'accès à la plateforme de déchets verts pour les professionnels
3. Départ d'un adjoint
4. Camping : Signature d'un avenant à convention d'occupation des sols
5. Lutte contre les violences faites aux femmes : désignation de référents

Questions et informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 10 janvier 2023 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité



N° 2023-02-01 : **FIXATION DES TARIFS DU CLUB HOUSE**

Vu la délibération créant une régie générale en date du 7 juin 2022,
Considérant que la régie permet d'encaisser les produits issus des locations de salles municipales
Considérant la demande d'administrés de pouvoir disposer des locaux du club house pour certaines occasions exceptionnelles
Le Conseil Municipal propose de créer un tarif location du club House
Les demandes devront se faire auprès du secrétariat de mairie et la mise à disposition sera soumise à l'approbation du Club USSD.

Madame le Maire propose d'appliquer, à compter de ce jour, les tarifs suivants :

Location du club House : 120€/soirée

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE le tarif location du club House à 120€/soirée.

N° 2023-02-02 : **FIXATION DES TARIFS ET MODALITES D'ACCES A LA PLATE-FORME DE DECHETS VERTS POUR LES PROFESSIONNELS**

Arrivée de Mme Cindy REZEAU à 20h35
Arrivée de Mme Virginie VERNAT à 20h39

Madame le Maire rappelle que les habitants de la commune peuvent déposer gratuitement leurs déchets verts sur le site situé dans la zone artisanale. Les déchets autorisés sont les résidus de matière organique provenant de l'entretien d'un jardin ou des espaces verts : feuilles mortes, fleurs fanées, branches, résidus d'élagage, arbres morts, taille de haie, mauvaises herbes ou pelouse.

L'accès se fait sur rendez-vous auprès de la mairie et des adjoints.

Madame le Maire indique que depuis sa mise en place, quelques professionnels ont également demandé l'accès à la plateforme. Certaines entreprises pourraient être attirées par la gratuité de l'accès au site, tout en facturant aux clients l'enlèvement des déchets.

Par conséquent, il devient nécessaire de réglementer l'accès à la plateforme afin de contrôler les dépôts.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le tarif d'accès aux professionnels à 11€ par passage (1 passage = 2M³ max).

DÉCIDE que l'accès se fera sous condition d'inscription auprès du secrétariat de mairie.

INDIQUE que le paiement sera demandé pour l'ensemble des passages enregistrés de l'année N, en janvier N+1 par émission d'un titre exécutoire.

AUTORISE Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

Une visite de la plateforme de Sud Touraine Compost est programmée mardi 14 février à 14h.
Quelques élus et agriculteurs de la commune feront le déplacement.

N° 2023-02-03 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE AU DEPART D'UN ADJOINT

Vu la lettre de démission de Mme Barbara LANGLOIS des fonctions d'adjointe au maire datée du 21 décembre 2022, adressée à Mme la Préfète d'Indre-et-Loire et acceptée par le représentant de l'Etat en date du 2 janvier 2023.

Considérant que l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 postes d'adjoints pour la commune

Considérant qu'il convient soit de réduire le nombre de poste d'adjoints à 3, soit maintenir le nombre de poste à 4 et procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,

Considérant le manque de disponibilité des membres du conseil municipal,

Madame le Maire propose de réduire le nombre de postes d'adjoints à 3.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de SEPMES.

N° 2023-02-04 : CAMPING : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DES SOLS

Vu la délibération n°2022-01-04, retenant la société Camping-Car Park pour la gestion d'une aire pour véhicules de loisirs,

Vu la délibération n°2022-01-06 autorisant la signature d'une convention d'occupation des sols avec la société Camping-Car Park

Considérant la volonté d'ouvrir l'aire aux campeurs « traditionnels » en tente ou caravane,

Madame le Maire propose de valider l'avenant proposé à la convention d'occupation du sol conclue avec Camping-Car Park pour passer en gestion « Camping de Mon Village » et fixer la période d'accueil des campeurs « traditionnels »

La période d'accueil des campeurs en tente ou caravane se fera en haute saison : du 1^{er} avril au 31 octobre. Les sanitaires seront ouverts sur cette période uniquement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE la convention d'occupation temporaire en vue de l'exploitation de l'aire de camping-car par la société Camping-Cars Park
VALIDE la période d'accueil des campeurs en tente ou caravane du 1^{er} avril au 31 octobre.
AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Un bilan de l'année 2022 sera réalisé avec la société Camping Car Park mercredi 15 février à 14h. Plusieurs éléments ont déjà été adressés : L'information à disposition des campeurs doit être actualisée, Il faudrait prévoir des travaux d'élagage, renforcer les partenariats avec les commerçants, stabiliser la connexion internet en passant par du filaire, apposer une signalétique sur le bloc sanitaire.

M.DAGUET ajoute, qu'il serait judicieux de penser à stabiliser les emplacements pour les campings-car en saison hivernale.

Mme Le Maire propose d'adresser le bilan aux services de la communauté de Communes Loches Sud Touraine, pour présenter les résultats et les montants de taxe de séjours collectés et mettre en corrélation les besoins identifiés en termes de communication touristique pour ses résidents.

N° 2023-02-05 : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : ELECTION D'UN RELAIS MUNICIPAL

Madame le Maire informe que suite au Congrès national de l'association des Maires Ruraux de France organisé en septembre 2021, portant sur le thème : « La Femme, la République, la Commune », l'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt Interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I s'inscrit dans le cadre des propositions de l' « Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de 3 axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « **relais de l'Egalité** » **au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus »
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc...)

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficiera d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers les structures partenaires qui offrent aussi des formations
- Sera identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune...
- Est joignable facilement (courriel, boîte postale ou boîte aux lettres en mairie). Cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant la confidentialité

- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse les actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOUTIENT cette action

DÉSIGNE Mme Régine REZEAU, relais municipal

DÉSIGNE Mme Virginie VERNAT et Mme Dominique CATHELIN comme suppléantes élues, Mme Mélodie GAILLAUD comme suppléante agent

Questions diverses :

VIE SCOLAIRE

Conseil Ecole : Madame le Maire indique que les élus du RPI Esves-et-Manse ont rencontré l'inspectrice le 16 janvier dernier afin d'étudier une éventuelle fermeture de classe. Au vu des effectifs remontés par les communes auprès de Mme LARGE, Inspectrice, le DASEN a décidé de garder les 6 classes du RPI ouvertes.

Ces effectifs ont été communiqués lors du conseil d'école du 7 février dernier :

4 TPS potentiels, 20 PS, 10 MS, 14 GS, 15 CP, 16 CE1, 16 CE2, 21 CM1, 17 CM2

Les pré-inscriptions seront ouvertes du 1^{er} mars au 15 mars 2023. En fonction des effectifs, un accueil pourra être envisagé pour les enfants nés avant juin 2021 en Toutes Petites Sections.

Le conseil d'école a permis également d'échanger sur les problématiques rencontrées au sein des écoles de Marcé-sur-Esves et de Draché.

Mme VERNAT enseignante à temps non complet sur Draché témoigne d'un climat scolaire tendu à l'école lié à des conflits créés entre plusieurs jeunes lors d'activités extrascolaire via des accès numériques non cadrés. Ces situations ont des répercussions sur le temps scolaire.

Mme VERNAT indique qu'un travail de fond est réalisé avec les élèves.

Une conférence est organisée mardi 14/03 à la Celle Saint Avant dans le cadre du dispositif pHARe. Cette réunion est ouverte à toutes les familles des communes avoisinantes. Par conséquent les familles des enfants scolarisés sur le RPI y seront les bienvenues.

Madame le Maire ajoute que les services de la communauté de communes ont diffusés des informations concernant la santé mentale des enfants issues du site <https://www.sante.fr/la-sante-mentale-des-enfants>

APE : M.BASECQ annonce que l'APE Sepmes Marcé Draché organise un LOTO le 11 mars à la salle des fêtes de Sepmes.

Comité des fêtes : Mme BILLY indique que le groupe de travail décoration de Noël va prochainement se réunir. Il sera évoqué lors de l'assemblée générale du comité des fêtes. Mme BILLY ajoute avoir fixé un rendez-vous avec un commercial pour étudier les offres de

déstockage en luminaire LED et solaire. M.CHOLET indique avoir pris contact avec la ville de Joué-lès-Tours pour voir étudier les offres sur les luminaires dont ils se séparent. Le feu d'artifice du 14 juillet sera également au sujet de l'assemblée générale.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Station d'épuration Mazière : Les services de la communauté de Communes se sont rendus sur place. Une réflexion est en cours sur les travaux à réaliser sur la lagune : soit une nouvelle lagune via l'acquisition de terrain avoisinant soit en réhabilitant la station existante en passant notamment par un curage. M.BARILLET s'interroge sur l'étendue des boues qui étaient interdites depuis la COVID. La question se pose également sur la durabilité de la station si les travaux se portent sur une réhabilitation. Madame le Maire indique que l'étude en cours doit répondre à ces questions.

Les travaux doivent débuter fin 2023-début 2024. Madame le Maire propose de demander une rencontre avec les services communautaires afin qu'ils présentent le projet aux membres du conseil municipal.

Gestion des biodéchets : Madame le Maire présente les éléments communiqués lors de la conférence des maires du 2 février en matière de gestion des biodéchets.

Le compostage sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024, aussi il convient de réfléchir dès à présent à son déploiement. Les services communautaires déchets ménagers vont renforcer la distribution des composteurs individuels, et mettront à disposition de chaque commune un collecteur collectif. (Aujourd'hui en essai sur quelques communes comme à Manthelan et Betz-le-Château)

Parallèlement, seront proposés des points en apport volontaire à Loches, Ligueil et Descartes, collectés par camion. Madame le Maire propose de créer un groupe de travail prochainement afin d'étudier l'emplacement du composteur collectif, sa gestion, son suivi et la communication.

Projet éolien : Mme le Maire signale qu'une copie du dossier de recours déposé contre le projet éolien de Sepmes a été adressée en mairie. Les membres du conseil municipal peuvent venir le consulter en mairie.

VIE ASSOCIATIVE

Association CATS : l'association CATS remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle. M.CHOLLET indique qu'il serait nécessaire d'installer des panneaux directionnels pour indiquer la présence d'un parking derrière la mairie, les personnes extérieures de la commune qui ne connaissent pas les lieux, s'amoncellent sur la place et rues juxtaposées.

Demande de subventions : Mme LANGLOIS indique que les associations ont remis leur dossier de demande de subventions pour l'année 2023. Elle présente la synthèse des demandes et les propositions qui seront soumises au vote lors du prochain conseil municipal.

DIVERS

Bibliothèque : la bibliothèque a effectué un désherbage des collections. Les livres seront vendus lors de la brocante du 5 mars organisée par le comité des fêtes.

Gîte : Le groupe de travail réuni le lundi 6 février a présenté le bilan d'activité du gîte de l'année 2022. Le compte-rendu a été adressé par mail aux membres du Conseil Municipal. Bilan positif. Après 2 années de COVID, la fréquentation est repartie à la hausse. Les charges sont plus élevées, et des investissements ont été réalisés suite aux préconisations de gîte de France. Quelques achats restent à effectuer pour 2023.

Budget : Madame le Maire présente le compte administratif 2022. Les propositions pour le budget primitif 2023 ont fait l'objet d'échanges et seront soumis au vote du prochain conseil municipal.

Agenda :

10 février 2023 : Assemblée Générale du comité des fêtes

07 mars 2023 : vote du budget 2023

LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 h 17